

République du Sénégal Un Peuple - Un But - Une Foi Organisme National de Coordination des Activités de Vacances « Une citoyenneté active au service du développement »

Dakar, le 10 Mai 2023 Nº 2023.0045/ONCAV/PDT

LETTRE CIRCULAIRE 2023 – 02

A l'attention des Présidents : ORCAV, ODCAV, ZONES et ASC S/C de la voie hiérarchique

Objet: Mise à jour de la plateforme de l'ONCAV suite aux Modifications des textes de l'ONCAV

Messieurs.

L'ONCAV, réuni en assemblée générale les 18 et 19 mars 2023 à Saly Portudal a procédé à la modification des textes qui régissent le mouvement conformément aux articles 19 et 20 de ses statuts.

Par conséquent, l'utilisation de la plateforme de l'ONCAV connaitra des adaptations. suivants

1 - AFFILIATION

Dès réception des dossiers de demande de reconnaissance de l'ASC, les ODCAV devront remplir obligatoirement, dans la plateforme de l'ONCAV les renseignements habituels et en sus des éléments nouveaux ci-dessous:

- Numéros CNI du Président, du SG et du TG;
- Liste CD et Bureau;
- Date et lieu AG;
- Nom, prénom, qualité et Téléphone du superviseur de l'ODCAV.

L'affiliation provisoire est validée par ORCAV suite aux propositions de l'ODCAV, suivant si les renseignements fournis par la commission d'Enquête.

2 - RÉ-AFFILIATION

Les ASC rempliront dans la plateforme de l'ONCAV les renseignements habituels et obligatoirement, en sus des éléments nouveaux ci-dessous :

- Numéros CNI du Président, du SG et du TG
- Liste CD et Bureau
- Date et lieu AG
- Nom, prénom, qualité et Téléphone du superviseur

Récépissé N° 06/496/M.INT/DAGAT du 06.01.1992 - Décret d'Utilité Publique N°96/6688 du 17-08-1996 *NINE Tél.: (00 221) 77.644.91.51/(00 221) 77 700 23 23 ***







République du Sénégal Un Peuple - Un But - Une Foi Organisme National de Coordination des Activités de Vacances « Une citoyenneté active au service du développement »

La ré-affiliation sera validé successivement par la Zone, l'ODCAV et l'ORCAV si les renseignements fournis par l'ASC sont conformes.

3 - DÉMISSION

Le permis de conduire étant supprimé dans les pièces citées à l'article 15; lors de la démission, le joueur qui avait introduit une licence avec un permis devra en sus de cette dernière pièce présenter sa CNI ou son passeport aux fins de régularisation.

Le reste ne change pas

La correction de démission ne change pas.

4 – <u>DÉLIVRANCE DE LICENCE</u>

POUR LES SÉNIORS:

- Passeport ou CNI biométriques en cours de validité
- La licence avec permis sera renouvelée avec le CNI ou le passeport

POUR LES CADETS:

• Passeport ou CNI biométriques ou extrait de naissance de moins de 3 mois.

POUR LES U13:

• Passeport ou CNI biométriques ou extrait de naissance de moins de 3 mois ou certificat de scolarité en cours.

Aucun enregistrement manuel ne se fera au niveau des ODCAV ou ORCAV. En cas de nécessité l'enregistrement manuel se fera au niveau de l'ONCAV.

5 - RENOUVELLEMENT LICENCE

Le renouvellement doit être accompagné de la pièce qui a servi à établir la licence en plus de la vignette

En cas de contentieux, le renouvellement de la licence dans la plateforme fait foi.

6 - LICENCE « ENTRAINEUR »

Pour les licences entraineurs, des licences individuelles seront confectionnées. Pour cela le concerné de devra fournir les pièces suivantes :

- Carte CNI ou passeport biométriques

Certificat d'aptitude médicale

<u>Récépissé</u> N° 06/496/M.INT/DAGAT du 06.01.1992 - Décret d'Utilité Publique N°96/6688 du 17-08-1996 Tél. : (00 221) 77.644.91.51/(00 221) 77 700 23 23 ***





République du Sénégal Un Peuple - Un But - Une Foi Organisme National de Coordination des Activités de Vacances « Une citoyenneté active au service du développement »

La licence « Entraineur est déposée au niveau de l'ODCAV. La date et le lieu de délivrance devront être mentionnés sur la licence.

Les mentions ASC, zone, ODCAV et ORCAV ne figureront plus sur la licence de l'entraineur.

7 - ANNULATION LICENCE

La CQRP régionale scanne le PV d'annulation dans la plateforme, l'envoie à l'ONCAV et aux concernés. Elle devra également valider l'annulation dans la plateforme.

8-RECHERCHE

Dans le but de rendre la plateforme plus facile à utiliser le partenaire SUDPAY procédera à une réorganisation qui permettra aux usagers d'accéder aux données plus facilement par des filtres.

Par exemple en utilisant la structuration pyramidale de l'ONCAV:

Pour chercher un joueur ou une ASC il s'agira de taper d'abord l'ORCAV – ODCAV – ZONE – ASC.

Ainsi pour chercher Ibrahima Khoulé de l'ASC HLM Route de Dakar de la zone 1 de l'ODCAV de Thiès, on cliquera sur ORCAV puis on sélectionne Thiès les 3 ODCAV de la région apparaitront. On clique sur ODCAV de Thiès, les zones de l'ODCAV apparaitront, on clique sur la zone 1, seules les ASC de cette zone apparaitront et on clique sur HLM Route de Dakar.

9 - PAIEMENT

Un système de monétique électronique interne pour les différentes opérations financières est en cours. Son utilisation est prévue pour la présente saison.

En vous remerciant de votre diligence habituelle, nous vous souhaitons, Messieurs les **Présidents**, une bonne préparation de la saison 2023.

Le Président

Amadou KANE